AVRIL 2021

GUIDE DES OFFRES POUR LES JEUNES

Ils sont la « génération COVID » : les enfants et les jeunes ont fait face à des défis inédits liés à la pandémie. La crise sanitaire laisse des traces non seulement au niveau scolaire, mais aussi particulièrement au niveau humain et émotionnel.

EDI
INFOMAGAZIN FIR ELTEREN

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Etre jeune en 2021 est lié à des restrictions, un isolement, des craintes pour l'avenir, un manque d'insouciance… qu'il faut absolument contrebalancer pour aider nos enfants à grandir et à traverser cette période critique.

De nombreux jeunes s'en sortent assez bien. Certains ont plus de mal à gérer cette situation. D'autres, déjà en souffrance avant la crise, ont vu leur santé mentale se dégrader.

Les acteurs du système éducatif se mobilisent sans relâche pour contribuer au bien-être des enfants et des jeunes. Le ministère soutient activement cet effort. Le personnel enseignant et éducatif reste sensibilisé aux signes de mal-être et à son rôle de relais vers les professionnels du secteur psycho-social. Des entretiens individuels, axés sur le bien-être des élèves, ont été organisés à tous les niveaux d'enseignement avec les élèves ou leurs parents. Les élèves discutent de la COVID-19 et de son impact dans le cadre du cours Vie et société.

Ces échanges sont essentiels à l'école, mais aussi en famille ou entre amis pour répondre aux besoins des jeunes et soigner les relations humaines qui les aident à traverser les moments difficiles. Prenons aussi le temps d'admirer les efforts que les enfants et les jeunes ont fait pour s'adapter, le sens des responsabilités dont ils ont fait preuve, les ressources qu'ils ont exploité pour garder le contact et se serrer les coudes entre copains. Vous pouvez retrouver de nombreux conseils dans les fiches well-being@home accessibles sur le site www.schouldoheem.lu.

Parfois, pourtant, l'environnement familier ne suffit plus à soulager la détresse. Pour vous soutenir, votre enfant et vous, il existe des helplines, des consultations, des accompagnements personnalisés, etc. N'hésitez pas à profiter des services et des aides énumérés au fil de ce dossier. Il n'y a pas de petite souffrance et chaque mal-être mérite d'être entendu.

L'important, c'est d'agir !

HELPLINE - UNE ÉCOUTE, DE L'AIDE

8002 - 9393

/ helpline@men.lu

1 ÉPANOUISSEMENT
/ contacts sociaux

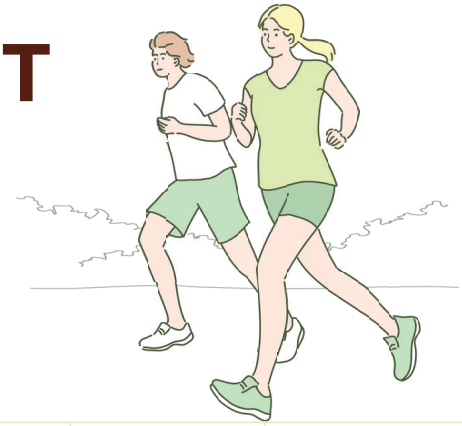

Bouger suffisamment, bien manger, sortir à l'air frais, prendre du temps pour soi, organiser sa journée, gérer son stress, soigner son sommeil… votre enfant ou votre ado peut apprendre à cultiver son bien-être, avec un minimum d'encadrement.

Ces thèmes peuvent être abordés très tôt, de façon adaptée à l'âge de l'enfant. Ils font d'ailleurs partie des domaines d'action inscrits dans le cadre de qualité pédagogique appliqué par les crèches, maisons relais, maisons des jeunes et Jugendtreff dans les lycées.

Pour les ados, les structures et organisations de jeunes offrent un cadre décontracté, qui favorise la prévention et l'information sur ces sujets essentiels. Les jeunes peuvent aussi y trouver de la compagnie, en dehors du cadre familial. Ils profitent énormément des contacts avec des camarades de leur âge, essentiels pour leur développement et leur équilibre.

À qui vous adresser ?

Les **maisons et organisations de jeunes** sont regroupées sur le site **www.youth.lu**. Les maisons de jeunes sont des lieux de rencontre, d'information et d'animation ouverts aux jeunes de 12 à 26 ans. Ils sont libres d'y retrouver des amis, prendre du recul, s'informer, parler à un éducateur ou participer à des excursions et activités sportives, des ateliers de cuisine, de danse, etc. L'encadrement est assuré par des professionnels du secteur éducatif.

Le **Jugendtreff** est un lieu de rencontre, d'échange et de détente mis à disposition des élèves au sein des lycées et encadré par des éducateurs. Votre enfant peut y venir sans inscription. Il est libre de participer aux activités avec ses camarades ou de demander des conseils personnalisés aux éducateurs. Infos auprès du Service socio-éducatif (SSE) de son lycée.

Les **camps et colonies de vacances** offrent aux jeunes un moyen de passer leurs loisirs d'une façon constructive. L'intégration dans une expérience collective, à l'extérieur du cadre habituel (école ou famille), permet aux jeunes de développer leur sens de l'autonomie, des responsabilités et leur capacité d'intégration.
Infos sur **www.colonies.lu**

Des formations pour devenir **animateur ou freelance** sont proposées par le Service national de la jeunesse aux jeunes à partir de 18 ans (et jusqu'à 40 ans) en vue d'encadrer des groupes pendant leurs activités. Les jeunes peuvent ainsi nouer des contacts avec leurs camarades tout en s'engageant. Les formations sont offertes dans différentes disciplines sportives et pédagogiques.
Infos sur **https://erliewen.snj.lu/freelance** et sur **https://animateur.snj.lu**

2 ORIENTATION
/ information

Le parcours de votre enfant, de la crèche jusqu'à la transition vers la vie professionnelle ou les études supérieures, est jalonné par des choix. Quel système scolaire lui correspond le mieux ? Après l'enseignement fondamental, vers quel lycée s'orienter ? Quelle section, quel métier, quelles études ?

Différents services peuvent vous accompagner dans ces décisions importantes et vous informer sur les offres scolaires qui existent au Luxembourg.

L'orientation prend une ampleur essentielle quand le parcours scolaire de votre enfant n'a pas abouti à une qualification, mais à un « décrochage ». Hors du marché du travail et de tout système de formation, les jeunes sont particulièrement vulnérables et ont besoin d'une aide personnalisée dans leur transition vers la vie active.

À qui vous adresser ?

Véritable guichet unique, la **Maison de l'orientation** s'adresse à tout citoyen, indépendamment de son âge, cherchant des conseils au niveau de son orientation scolaire et professionnelle. Le site internet **https://maison-orientation.public.lu** rassemble de nombreuses informations et les contacts des acteurs de l'orientation.

Maison de l'orientation
29, rue Aldringen L-1118 Luxembourg, B.P. L-2926 Luxembourg
Tél.: 8002 8181 / info@maison-orientation.lu

Études

Les **cellules d'orientation** en place **dans chaque lycée** informent les élèves sur le système scolaire, les voies de formation et les possibilités d'études supérieures, leur font connaître le marché de l'emploi et les aident à mener une réflexion sur leurs compétences et leurs talents pour choisir une profession ou une formation.
Infos sous **http://edulink.lu/gz4m**

Sur la plateforme **mengschoul.lu**, vous trouvez les profils des différents lycées et l'offre de l'enseignement secondaire classique et général, de la formation professionnelle et du brevet de technicien supérieur. Un filtre de recherche permet à votre enfant de découvrir quel lycée lui correspond le mieux.

Service information études supérieures informe sur les études supérieures au Luxembourg et à l'étranger, les conditions d'admission et procédures d'inscription aux universités, etc. Une permanence est assurée à la Maison de l'Orientation, 29, rue Aldringen, à Luxembourg-Ville, en semaine de 13 à 17h. **Tél. : 247-88629 / etudes@mesr.etat.lu / www.cedies.lu**
Le Service gère aussi les aides financières de l'État pour études supérieures.
Tél. : 247-88628 / aide-fi@mesr.etat.lu

Transition
vers la vie active

Les **antennes locales du Service national de la jeunesse (SNJ)** soutiennent les jeunes dans leur transition vers la vie active. Pour sortir d'une période d'inactivité, ils ont p.ex. accès au service volontaire, qui leur permet de s'investir dans un projet concret et d'intérêt général. Infos sur **www.volontaires.lu**

Sont également proposés des ateliers qui permettent aux jeunes, dans un premier temps, d'être actifs et de trouver une motivation quotidienne grâce à une activité bénévole. Dans un deuxième temps, ils les aideront à reprendre confiance en eux et à définir un objectif personnel à atteindre pendant cette période. Il existe aussi des stages de découverte pour confirmer un projet professionnel ou décrocher un contrat d'apprentissage. Infos sur **www.alj.lu** pour toutes ces offres.

Élèves nouvellement
arrivés au Luxembourg

Si votre enfant a entre **3 et 11 ans**, vous pouvez vous renseigner auprès de votre **commune de résidence**.

Si votre enfant a **plus de 11 ans**, contactez le **Service de la scolarisation des enfants étrangers** (SECAM) du ministère de l'Éducation nationale. Ce service informe sur le système scolaire luxembourgeois et fournit en cas de besoin une médiation interculturelle. On y évalue également les acquis scolaires et les connaissances linguistiques de votre enfant afin de l'orienter vers la classe ou la formation qui lui correspond le mieux.
Tél.: 247- 75274 / secretariat.secam@men.lu / http://edulink.lu/yydc

Le SECAM aide aussi les **jeunes adultes de 18 à 24 ans** à accéder à des formations adaptées, soit pour apprendre au moins deux des langues du pays (allemand, français, luxembourgeois), soit pour se préparer à intégrer une formation professionnelle ou à accéder au marché de l'emploi.

AIDES
/ soutien aux familles

La **Helpline 8002 9393** offre une aide et une écoute psychologiques aux enfants, adolescents, parents et familles en situation de stress, de conflit ou de surmenage. Elle est accessible par téléphone tous les jours ouvrables de 8 à 18 heures. Elle regroupe les services du CePAS et de l'ONE.
helpline@men.lu

L'Office national de l'enfance (ONE) est le guichet unique de l'aide à l'enfance et à la famille au Luxembourg. Après vous avoir écouté, l'agent de l'ONE vous propose des aides selon vos besoins, en collaboration avec soit des associations privées à vocation sociale, soit des psychologues, psychothérapeutes, orthophonistes, ergothérapeutes et psychomotriciens indépendants.

Votre enfant rencontre des problèmes à l'école, à la maison ou dans son développement ? Il est confronté à des troubles d'apprentissage ? Vous ne savez plus comment l'aider ? La vie quotidienne de la famille est perturbée par son comportement ? Vous avez besoin d'informations et d'accompagnement ? Ou d'un soutien financier ? Divers interlocuteurs sont à votre service au Luxembourg pour vous accompagner selon vos besoins.

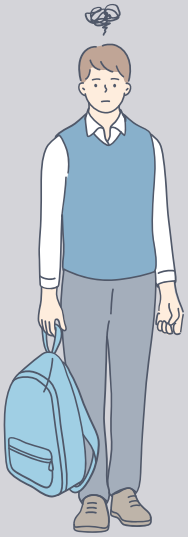

Si votre enfant semble avoir peur ou un manque d'envie d'aller à l'école, des difficultés d'attention et de concentration, de mauvais résultats, ou ressentir du stress, il peut trouver une écoute psychologique et un accompagnement professionnel.

À qui vous adresser ?

Le soutien peut être organisé par un coordinateur de projet d'intervention (CPI) présent dans un des 7 offices régionaux. Il peut prendre la forme d'une aide socio-familiale qui vous aide à gérer les soins et les tâches domestiques quotidiennes. Il peut aussi s'agir d'une assistance psychique, sociale ou éducative en famille ou d'une consultation d'un psychologue ou psychothérapeute indépendant.

L'ONE peut orienter votre jeune enfant vers l'orthopédagogie précoce, la psychomotricité, l'ergothérapie ou l'orthophonie, pour le soutenir dans son développement et ainsi prévenir l'échec scolaire et social. **Helpline 8002 9393 / one@one.etat.lu**
www.officenationalenfance.lu

Si vous faites face à des difficultés financières et que votre enfant est scolarisé au lycée, vous pouvez bénéficier d'une **subvention pour ménage à faible revenu** en fonction de la composition et du revenu du ménage. Vous trouverez le formulaire de demande auprès du Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS) de votre lycée. Les demandes sont traitées par le Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS).
Helpline 8002 9393 / Tél. : 247-75 910
info@cepas.lu / www.cepas.lu

4 MAL-ÊTRE
/ détresse des jeunes

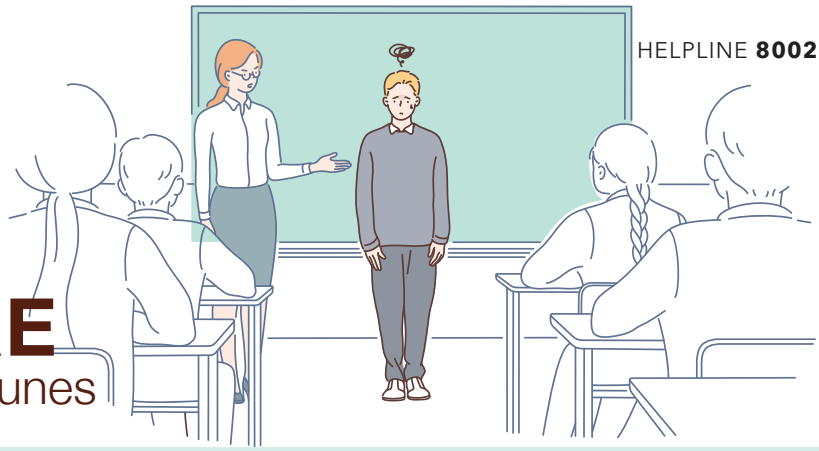

L'école a une place très importante dans la vie de votre enfant. Elle devrait être un lieu d'apprentissage, mais aussi un lieu de vie, de convivialité et de camaraderie. Il se peut pourtant que votre enfant développe une peur ou un manque d'envie d'aller à l'école, des problèmes de concentration, qu'il ait des difficultés concernant les méthodes de travail et d'organisation.

Sur un plan plus personnel, l'enfance et l'adolescence peuvent être, pour des raisons qui ne concernent pas directement la scolarité, marquées par un sentiment de solitude, voire des angoisses, de la déprime et de la démotivation.

Dans ces situations de mal-être ou de détresse, votre enfant ou votre jeune peut trouver un accompagnement spécialisé et une aide psychologique.

À qui vous adresser ?

La **Helpline 8002 9393** offre une aide et une écoute psychologiques aux enfants, adolescents, parents et familles en situation de stress, de conflit ou de surmenage. Elle est accessible par téléphone tous les jours ouvrables de 8 à 18 heures. Elle regroupe les services du CePAS et de l'ONE.
helpline@men.lu

Le Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS) propose des consultations pour les jeunes entre 12 et 30 ans qui souhaitent consulter en dehors de leur environnement scolaire ou pendant les congés scolaires. Ils y trouvent un accompagnement psychologique et psychothérapeutique sur le plan personnel (mal-être, solitude, angoisses, déprime...), un accompagnement éducatif en cas de conflit ou de décrochage scolaire (peur ou manque d'envie d'aller à l'école, mauvais résultats ...), une rééducation en psychomotricité (stress, difficultés d'attention et de concentration…) et une guidance pour l'orientation scolaire et estudiantine. Des groupes d'échange sont possibles. Le CePAS peut aussi, dans les situations familiales difficiles, proposer un accompagnement aux parents ou à l'ensemble de la famille.
Helpline 8002 9393 / Tél.: 247-75 910
info@cepas.lu / www.cepas.lu

Les élèves du secondaire peuvent directement s'adresser au **Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS)** de leur lycée. Ils y bénéficieront d'une écoute et d'une aide dans le respect du secret professionnel.
http://edulink.lu/i7mz

Le site www.prevention-suicide.lu* donne accès à de nombreuses informations et à des supports de sensibilisation autour de la santé mentale.

SOS Détresse* offre une aide par téléphone, au **45 45 45**, et en ligne, via **https://454545.lu/onlinehelp-fr**, anonyme et confidentielle, tous les jours entre 11h et 23h et les vendredis et samedis jusqu'à 3h du matin. Un espace thématique aborde les questions psychologiques :
https://454545.lu/espace-thematique

Le Kanner-Jugend Telefon* propose au **116 111** une écoute et une aide téléphoniques, anonymes et confidentielles. Une équipe formée est disponible, y compris le soir et le week-end et via chat – **www.kjt.lu**. Les parents sont également écoutés, soutenus et conseillés sur leurs questions, leurs doutes, leurs difficultés et leur désarroi via l'**Elterentelefon** au **26 64 05 55**.

* Service conventionné avec un ministère

5 CONFLITS / violence

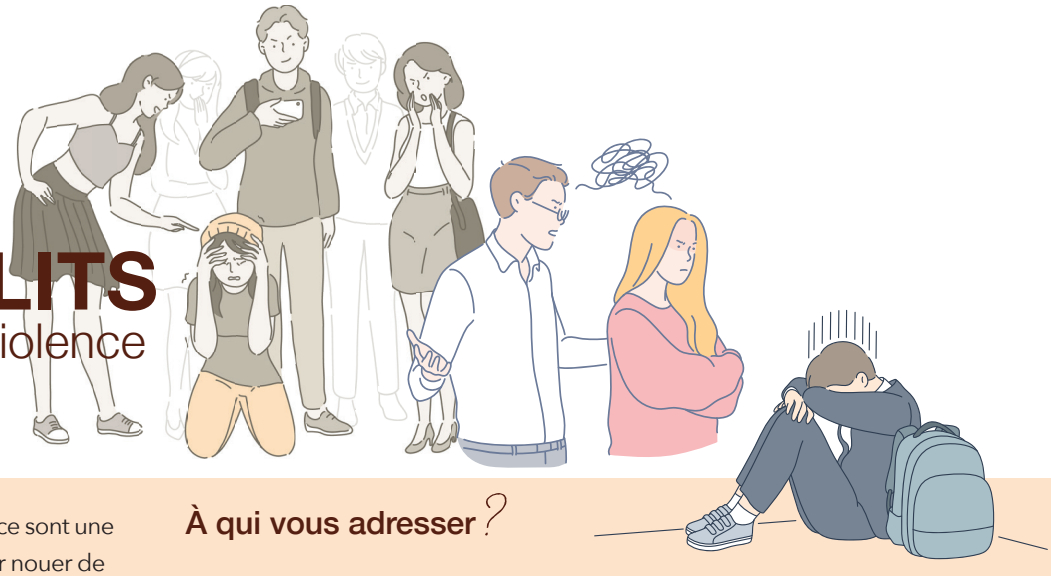

L'enfance et l'adolescence sont une période privilégiée pour nouer de nombreux contacts sociaux. Il peut pourtant arriver que votre enfant soit victime d'une relation qui lui fait du mal ou d'une mauvaise rencontre, dans la vraie vie ou en ligne.

Si vous constatez un changement dans son comportement ou dans son humeur, si votre enfant se replie sur lui-même, mange ou dort mal, n'hésitez pas à demander conseil. Avec l'isolement et l'incertitude liés à la pandémie, les thèmes de la violence, de l'agressivité et du mobbing ont repris de l'importance. Il peut s'agir de querelles entre enfants ou jeunes du même âge qui dégénèrent en conflit jusqu'à la violence physique. Mais aussi de contacts malveillants avec des adultes sur les réseaux sociaux (grooming), de circulation d'informations et d'images intimes (sexting).

Votre enfant peut être victime de mobbing, qui se traduit par le harcèlement ou l'intimidation. Ce phénomène peut se passer à l'école, sur la place de jeux, entre copains. Votre enfant est harcelé, exclu, ridiculisé, menacé, racketté, volé, battu… il a le sentiment qu'il ne peut pas se défendre. Dans tous ces cas, il est possible et important d'agir.

À qui vous adresser ?

Si vous êtes victime de violence ou si vous êtes témoin d'une telle situation dans votre entourage, **contactez la Police** au numéro d'appel d'urgence gratuit **113** ou rendez-vous auprès d'un commissariat de votre choix. Le service «**Aktioun Bobby**» de la Police propose une aide par téléphone aux enfants victimes de violence physique, psychique ou sexuelle. **Tél. : 123 21**

L'Office national de l'enfance (ONE) déclenche une aide, qu'elle soit volontaire ou prononcée par le juge de la jeunesse, si un enfant mineur ne se sent pas en sécurité, si son bien-être n'est plus assuré. Vous pouvez contacter l'ONE via la **Helpline 8002 9393, helpline@men.lu**.

En cas de violences domestiques, les victimes ou leur entourage peuvent contacter la **Helpline violence** au **2060 1060**, par téléphone, ou via mail à info@helpline-violence.lu. Le site **violence.lu** fournit des informations sur les différents types de violence et les coordonnées de nombreux services d'aide.

Le site indique entre autres les contacts des solutions d'accueil d'urgence, des foyers d'hébergement et des consultations spécifiques pour les jeunes filles avec ou sans enfants répartis à travers le pays et proposés par la Fondation de la Porte ouverte* (**www.fmpo.lu**), l'association Femmes en détresse* (**www.fed.lu**), la Fondation Pro Familia* (**www.profamilia.lu**) ou le Conseil national des femmes* (**www.cnfl.lu**).

La **Helpline BEE SECURE (8002 1234)** offre une consultation téléphonique gratuite, anonyme et confidentielle. Vous obtenez des informations, des conseils et une aide personnalisée en matière de sécurité en ligne : sur le cyberharcèlement, les réseaux sociaux, le droit à la vie privée, la sécurité technique, entre autres. La helpline est accessible sous **www.bee-secure.lu/fr/helpline**

La **BEE SECURE Stopline**, **stopline.bee-secure.lu**, permet au grand public de signaler de manière anonyme et confidentielle des contenus potentiellement illégaux rencontrés sur Internet. Ces signalements sont traités en collaboration avec les autorités et partenaires compétents aux niveaux national et international.

* Service conventionné avec un ministère

6 LOGEMENT

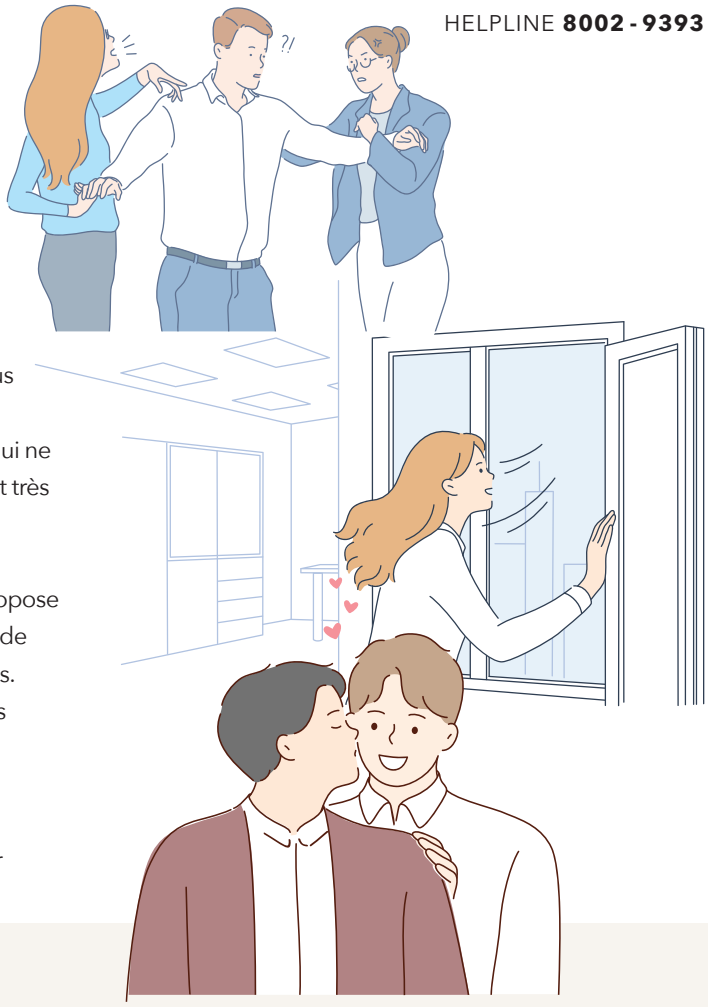

Il peut arriver que votre enfant ne puisse plus vivre sous votre toit et qu'une séparation soit souhaitable, voire nécessaire. Mais trouver un logement pour un jeune qui ne peut ou ne veut plus être hébergé chez ses parents est très difficile sur le marché immobilier luxembourgeois.

Des solutions existent. Par exemple, un internat qui propose aux élèves un hébergement de jour et/ou de nuit afin de leur offrir un cadre propice à la réussite de leurs études. Plusieurs communes du pays réservent des logements spécifiquement dédiés aux jeunes en difficulté.

Les élèves majeurs en situation de détresse peuvent bénéficier d'une subvention du maintien scolaire pour payer leur loyer.

À qui vous adresser ?

L'**Office national de l'enfance (ONE)** peut proposer un logement encadré (SLEMO) aux jeunes âgés de 16 à 27 ans afin de les accompagner, pour une durée limitée, dans leur développement et leur autonomisation. **Helpline 8002 9393, helpline@men.lu**

Si votre jeune est scolarisé au Luxembourg dans une école publique, il peut s'adresser au **Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS)** de son lycée qui l'aidera à trouver une solution d'hébergement et l'accompagnera dans les démarches. Par exemple pour accéder aux structures **« Jugendwunnen »,** offertes par des acteurs locaux du travail jeunesse, qui permettent aux jeunes adultes (entre 18 et 27 ans), qui n'ont pas accès au marché immobilier à cause de leur situation vulnérable, d'obtenir des logements à prix modéré. **http://edulink.lu/i7mz**

Le SePAS est aussi le point de contact pour obtenir une **subvention du maintien scolaire** réservée aux élèves majeurs en situation de détresse psycho-sociale, contraints de vivre seuls et d'avoir un loyer à payer. La subvention est accordée pour la durée d'une année scolaire et payée sur le compte de l'élève majeur par tranches de trois mois à partir de l'introduction de la demande. Le montant est calculé en fonction des frais de loyer et, le cas échéant, des revenus. **www.cepas.lu**

Les **bons d'hébergement d'urgence**, valables dans toutes les auberges de jeunesse du pays, sont prévus pour les jeunes adultes en situation de crise afin de leur garantir un espace sécurisé pour une période déterminée. Ils sont distribués par les SePAS, les offices sociaux, l'ONE et les services logement pour jeunes conventionnés par le ministère. **Helpline 8002 9393, helpline@men.lu**

Une douzaine d'**internats** répartis dans le pays accueillent les élèves de l'école fondamentale et des lycées. Ils sont liés à un établissement scolaire (renseignements auprès du Sportlycée, de l'Atert Lycée, du Lycée Ermesinde, etc.) ou privés. Infos sous **www.internats.lu, www.epf.lu/fr/Internat, www.elisabeth.lu/enfance/internat**

7 DÉPENDANCE

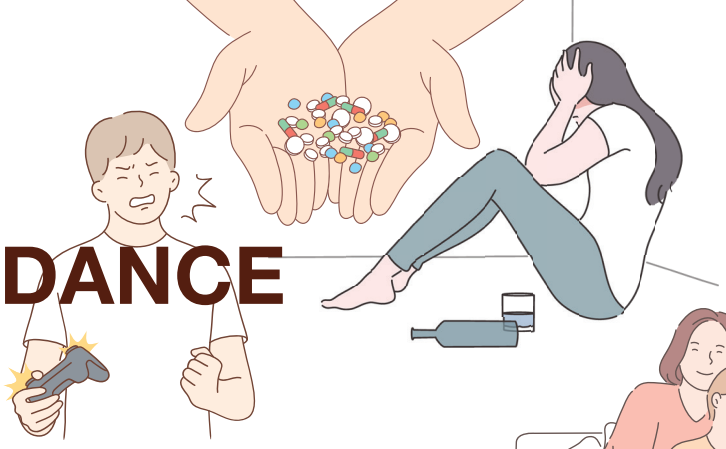

Votre enfant ou votre jeune vous semble surmené, il a du mal à faire face à certaines situations : stress lié à l'école, pression au domicile, recherche d'identité, phénomène de groupe avec ses camarades, etc. ?

Ce surmenage peut parfois générer un comportement nuisible, souvent de manière inconsciente. Votre enfant peut aussi s'adonner à sa curiosité naturelle et son envie d'expérimenter sans se rendre compte de l'impact nocif que peuvent avoir certaines substances et certains comportements sur son développement.

À la consommation de substances s'ajoute celle de médias sociaux et de contenus digitaux de manière générale, qui nécessite une utilisation consciente et adaptée à l'âge de votre enfant.

Une consommation excessive, tout comme pour l'alcool, le tabac, le cannabis et d'autres stupéfiants, peut entraîner des comportements addictifs et de dépendance, des difficultés d'apprentissage et de concentration ainsi que des problèmes liés à la santé physique, entre autres. Les enfants et jeunes peuvent voir leur sens de la réalité diminuer, risquer l'échec scolaire, développer des comportements conflictuels jusqu'à se renfermer et se distancier socialement.

Vous pouvez profiter d'une aide ciblée à vos besoins et à ceux de votre famille.

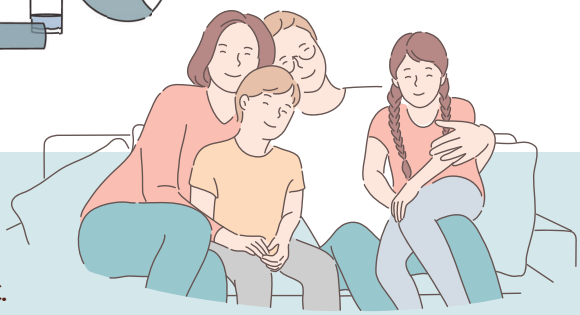

À qui vous adresser ?

ALCOOL, DROGUES, ETC.

Le **Service Im-puls*** proposé par l'association Solidarité jeunes apporte une aide psychosociale et thérapeutique aux jeunes de 13 à 21 ans et à leur famille lorsqu'ils sont confrontés à une consommation de drogues légales et illégales. **Tél. : 48 93 48, impuls@s-j.lu, www.solina.lu/facilities/impuls**

Le **Centre national de prévention des addictions** (CNAPA)* propose des conseils et des réponses concernant la consommation de drogues via le service Fro No. **Tél. : 49 77 77 1, info@cnapa.lu, www.cnapa.lu**

PIPAPO* sensibilise et informe, dans le cadre d'évènements musicaux et artistiques, sur la consommation de substances et la sexualité. PIPAPO propose également une analyse des substances psychotropes de manière anonyme en vue de conscientiser les jeunes aux contenus de leurs drogues. (DUCK – Drug Checking) **Tél. : 26 540 524 - 69, www.pipapo.lu**

JEUX ET MÉDIAS DIGITAUX

L'association **Anonym Glécksspiller*** propose deux offres pour lutter contre la dépendance aux jeux vidéo et aux médias sociaux :

- **Ausgespillt** offre conseil et thérapie en cas de dépendance extrême liée aux jeux de chance, aux jeux en ligne (gaming), à l'utilisation dysfonctionnelle d'internet (médias sociaux, chats, achats en ligne, etc.). Le service propose aussi des groupes d'entraide et d'auto-assistance. **Tél. : 26 48 00 38, www.ausgespillt.lu**

- **Gameover** se concentre sur la consommation malsaine et excessive des nouveaux médias (*digital devices* : smartphone, laptop, PC, etc.), à travers des séances de conseil individuelles (aussi par téléphone) et un suivi psychothérapeutique. **Tél. : 26 48 00 38, hello@gameover.lu, www.gameover.lu**

La **Helpline BEE SECURE (8002 1234)** guide les jeunes en vue d'une consommation raisonnable des technologies et médias digitaux. La publication *Bee Balanced* propose un test pour évaluer son degré de dépendance. À consulter sous **http://edulink.lu/k7q6**

* Service conventionné avec un ministère

OMBUDSMAN FIR KANNER A JUGENDLECHER

L'**Okaju** offre un lieu de contact neutre pour faire connaître la convention relative aux droits de l'enfant au Luxembourg et veiller à ce qu'elle soit respectée. Le médiateur peut être saisi par tout enfant ou jeune de moins de 18 ans qui estime que ses droits ne sont pas respectés, par les parents ou tuteurs de ce dernier ou par des associations ou institutions qui prennent en charge des enfants.

Tél. : 28 37 36 35 / contact@ork.lu / www.okaju.lu

SERVICE DE MÉDIATION SCOLAIRE

Vous pouvez saisir le médiateur scolaire pour des réclamations qui concernent le maintien au lycée des élèves menacés par le décrochage scolaire, l'inclusion au sein de l'école des élèves à besoins spécifiques ainsi que l'intégration scolaire des enfants issus de l'immigration.

Tél.: 247-65280 / contact@mediationscolaire.lu / www.mediationscolaire.lu

ENFANTS ET JEUNES À BESOINS SPÉCIFIQUES

Si, à l'école, votre enfant a des besoins spécifiques et présente p.ex. des difficultés à suivre le rythme normal des cours, des aides adaptées à ses besoins individuels et à ses difficultés d'apprentissage peuvent lui être proposées. Dans les crèches et les maisons relais et dans le cadre des activités pour jeunes (maison des jeunes, activités de vacances et de loisirs pour enfants et jeunes), une attention particulière est également portée aux besoins spécifiques de votre enfant.

Direction générale de l'inclusion

Tél.: 247 - 85 180 / s-ebs@men.lu / inclusion.men.lu

Le **Centre pour le développement socio-émotionnel** (CDSE) s'adresse aux élèves qui présentent des **troubles du comportement** (comportements agressifs ou destructeurs, angoisses, anorexie, dépression, etc.) quand les interventions au niveau de l'école et du lycée ou de la direction de l'enseignement fondamental n'ont pas suffi ou n'ont pas été possibles.

Tél.: 247 - 65 117 / info@cc-cdse.lu / www.cc-cdse.lu

L'**Agence de transition vers une vie autonome** (ATVA) accompagne les jeunes à besoins spécifiques de 15 ans à 29 ans dans leur projet de vie, quel que soit leur objectif personnel d'autonomie : travail, apprentissage, hébergement, développement personnel, etc. L'ATVA informe et conseille aussi les parents et les familles ainsi que les employeurs.
Les jeunes s'adressent à l'Agence sur base volontaire. Ils sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire de conseillers spécialisés.

Tél. : 247-65170 ou 247-75165 / info@cc-atva.lu

GUIDE DES OFFRES POUR LES JEUNES

© **Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse**
33, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg
www.men.lu

ISBN 978-99959-1-300-7